



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E18496

VALABLE JUSQU'AU 12/04/2026

ÉDITÉ LE 02/06/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/1992

Forme juridique : SAS

Capital : 40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC NANTERRE 388 572 430 00048

Siret : 388 572 430 00048

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 210375600120

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1247000/001 292479/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247000/001 292479/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2025

Raison sociale : CELSIO

37 RUE DES PEUPLIERS
ZA DU PETIT NANTERRE
92000 NANTERRE

Téléphone : 01 41 19 40 00

Portable : 0612808500

Fax : 01 41 19 64 58

Site Internet : celsio.fr

E-mail : contact@celsio.fr

Responsabilité légale :

TCMT (489 135 707) / BEGUE ALAIN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 24

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	02/04/2024
5232	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m² Mention RGE	29/02/2024
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	02/04/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	29/02/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	29/02/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE PARIS
20 BIS RUE BOISSIERE
RDC
75016 PARIS CEDEX 16

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.